



COMPTE RENDU Projet éolien du Balinot

Atelier de travail n°1 Mardi 13 mars 2018

Présents (7):

BOUCHE Éric DUCROCQ Lydia DUTRIAUX Gilles MERCIER Denis MERCIER Édith MOREAU Étienne TROUVAIN Francine

Dans le cadre du projet éolien du Balinot sur les communes du Frestoy-Vaux et de Rubescourt, NORDEX France a souhaité initier une démarche de concertation sur le territoire. Ce dispositif a été pensé pour accompagner le projet tout au long de son développement. Ainsi, au deuxième semestre 2017, une étude de territoire a été menée au travers d'une série d'entretiens individuels. Cette première phase a été suivie de l'organisation d'une permanence d'information en janvier 2018. Pour aller plus loin dans cette démarche, NORDEX France a également souhaité mettre en place 3 ateliers de travail à destination des élus et des riverains de Rubescourt pour finaliser le projet en vue du dépôt du dossier à la fin de l'été 2018.

Le premier atelier de travail avait trois objectifs :

- Faire un point d'étape et échanger sur le projet.
- Comprendre les mesures compensatoires et d'accompagnement et réaliser un premier état des lieux.
- Recueillir les attentes pour l'étude acoustique et la deuxième lettre d'information.

<u>L'atelier s'est déroulé de la façon suivante :</u>

- Présentation et échanges sur les éléments clés du projet du Balinot.
- Présentation et échanges sur les différentes retombées locales.
- Temps de travail collectif sur les mesures compensatoires et d'accompagnement.
- Temps de travail collectif sur les points de mesure acoustique.
- Recueil des attentes pour la lettre d'information n°2.
- Conclusions et présentation des prochaines étapes.

Projet du Balinot : les éléments clés du projet

Marc SERRA, en charge du suivi du projet du Balinot, revient sur les grandes caractéristiques du projet. Il détaille l'implantation, le calendrier du parc, la production du parc et le raccordement électrique au poste de Maignelay-Montigny. Dans un second temps, Baptiste GRUAULT présente les études actuellement menées par NORDEX France en vue de constituer l'étude d'impact incluse dans le dossier soumis à instruction, il s'agit des études : faune-flore, paysagère et acoustique. Celles-ci permettent de prendre en compte les effets potentiels de l'implantation du parc sur son environnement, et ainsi de finaliser le projet. Parallèlement, NORDEX France procède à une étude des vents afin de qualifier le potentiel de la zone.

➤ Vous retrouverez ces éléments dans la présentation jointe au présent compte-rendu.

« Focus sur » les retombées locales

Marc SERRA présente les différentes retombées économiques et fiscales liées à la réalisation d'un parc éolien au niveau local et les montants estimés à ce jour. Ces retombées sont de quatre ordres :

- Les conventions et loyers sur les chemins communaux.
- L'activité économique locale liée à la réalisation et à l'exploitation du parc.
- Les retombées fiscales annuelles.
- Les mesures compensatoires et d'accompagnement.
- ➤ Vous retrouverez ces éléments dans la présentation jointe au présent compte-rendu.

Questions-réponses

À l'issue de ce premier temps de présentation s'ouvre une séquence de questions/réponses entre les participants et l'équipe-projet. La liste ci-dessous comprend l'ensemble des questions posées durant l'atelier.

- Qu'en est-il des échanges avec la DGAC concernant la balise VOR de Maignelay? Après de longs échanges, la DGAC prévoit d'acter le retrait de cette balise au premier semestre 2019, car elle envisage de renforcer les balises de l'aéroport de Beauvais. L'instruction du dossier déposé par NORDEX France durant environ 1 an et demi, en déposant le dossier en septembre 2018, le retrait de la balise devrait être acté durant cette phase. Ceci permettrait, ainsi, au dossier d'obtenir toutes les autorisations nécessaires.
- Les éoliennes peuvent-elles avoir un impact sur la réception du téléphone et le faisceau hertzien ? Les éoliennes peuvent perturber les ondes hertziennes, comme beaucoup de constructions. Mais la réception TNT a en partie réglé le problème du « brouillage » de la télévision par les éoliennes. NORDEX France effectue un état des lieux avant la mise en service du parc pour évaluer les gênes potentielles. Si un brouillage des

ondes radio, téléphoniques ou hertziennes est constaté, l'article L112-12 du Code de la construction et de l'habitation oblige le maître d'ouvrage à remédier à la gêne et remettre la situation à l'identique à ses frais (repointage des antennes de réception, installation d'un réémetteur sur le mât, ...).

- L'implantation du parc est-elle définitive ? L'implantation présentée aujourd'hui est quasi-définitive. Deux éoliennes sont encore sujettes à modification, celles situées au nord-ouest et au sud-est pourraient être décalées de quelques dizaines de mètres.
- Qui organise le raccordement du parc au réseau électrique national ?
 NORDEX France s'occupe du raccordement intra-parc, c'est-à-dire entre les éoliennes et jusqu'au poste de livraison situé sur site. Les gestionnaires de réseau Enedis et RTE étudient les différentes possibilités et s'occupent du raccordement du parc au réseau électrique national en le connectant au poste électrique le plus proche.
- Les habitants de Rubescourt vont-ils bénéficier de l'électricité produite par le parc ? L'électricité est toujours consommée au plus près du point de raccordement au réseau. Ainsi, les villages autour du parc seront les plus à même de consommer l'électricité produite par les éoliennes du Balinot. Dans le cas où toute l'électricité produite ne serait pas consommée, l'excédent sera consommé par le reste du réseau.
- Quel est le calendrier de l'instruction ? Le temps de l'instruction dure entre 1 an et 1 an et demi. Au moment du dépôt, l'administration bénéficie de 2 mois pour demander des compléments au dossier. NORDEX France a 6 mois pour apporter les compléments demandés, qui consistent généralement en l'apport de précisions mais qui ne changeront pas les fondamentaux du projet. Ensuite, les différents services instructeurs émettent leurs avis sur la base du dossier complété.
- In fine, qui décide de l'autorisation ou non d'un parc éolien? Le Préfet par voie d'arrêté autorise ou non l'exploitation d'un parc éolien par une société. Afin de construire son avis et rédiger l'arrêté, le Préfet se base sur plusieurs éléments: les délibérations des communes concernées, les délibérations facultatives de communes voisines et des intercommunalités, l'avis des services instructeurs du dossier, l'avis de la commission des sites et des paysages ou encore l'avis du commissaire-enquêteur lors de l'enquête publique.
- A quel moment la puissance des éoliennes installées sera connue ? À l'heure actuelle, NORDEX France envisage un seul modèle d'éolienne. Ce modèle d'une hauteur de 165 mètres en bout de pale, offre deux niveaux de puissance : 3 ou 3,6 MW. Si l'installation des éoliennes les plus puissantes est envisageable, NORDEX France attend d'en savoir plus sur le résultat des études, et notamment les résultats du mât de mesure, pour calibrer au mieux les machines à installer.

- À quel moment le parc sera-t-il construit et mis en exploitation ? Si chacune des étapes se déroule bien et que le projet obtient une autorisation préfectorale, NORDEX France estime procéder à la construction courant 2021 pour une mise en service en 2022.
- Pendant quelle durée la commune bénéficie-t-elle de retombées fiscales?
 L'indemnité à la commune pour rémunérer les servitudes sur les chemins communaux et les retombées fiscales sont versées annuellement pendant toute la durée d'exploitation du parc.



Temps de travail 1 : Les mesures compensatoires et/ou d'accompagnement

NORDEX France présente la démarche initiée auprès des élus et des habitants des deux communes. Un dispositif de trois ateliers de travail (allant de mars à fin juin) doit permettre de déterminer collectivement quelles seraient les mesures compensatoires et/ou d'accompagnent les plus adaptées au territoire.

Un temps de travail en groupe a permis aux participants d'exprimer un certain nombre de suggestions sur les mesures à étudier sur la commune :

Propositions concernant les chemins :

- Reconstituer un tour de ville pédestre autour de Rubescourt.
- Aménager les chemins de Saint-Martin et du Mauvais Passage (près de la vallée et du bois du Balinot).
- Assurer une continuité entre les chemins de Rubescourt et du Frestoy-Vaux.
- Aménager les chemins autour des éoliennes pour permettre un circuit avec les autres sentiers pédestres.

Propositions concernant les réseaux :

- Apporter la fibre optique.
- Enfouir les lignes électriques dans le village.
- Installer un éclairage public autour du hameau de Pas.
- Permettre l'installation d'un éclairage public basse consommation, ex : leds.

Propositions concernant les aspects paysagers :

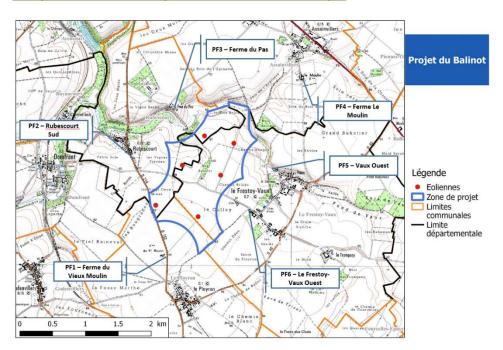
- Planter des arbres ou arbustes fleuris en entrée et sortie de village, notamment en direction de Tricot.
- Planter des espèces mellifères pour maintenir la biodiversité.
- Aménager des haies bocagères dans les parcelles agricoles.

Autres propositions:

- Rénover la rue Basse (bordurer, goudronner).
- Rénover l'église (façade, toiture).

NORDEX France s'engage à étudier la faisabilité de l'ensemble de ces propositions et faire un retour aux participants lors de l'atelier de travail n°2 afin de poursuivre les réflexions collectivement.

Temps de travail 2 : Les points de mesure acoustique



L'étude acoustique permet de dresser un panorama actuel du niveau de bruit ambiant à l'aide de sonomètres positionnés aux abords de la zone de projet.

NORDEX France invite les participants à proposer des points de positionnement pour les sonomètres de l'étude acoustique. Les participants sont en accord avec les points de mesure proposés par le bureau d'études. La carte cidessous montre les emplacements indicatifs des sonomètres.

Recueil des attentes vis-à-vis de la lettre d'information

NORDEX France souhaite distribuer dans le courant du mois d'avril une nouvelle lettre d'information à l'ensemble des habitants de la commune. Soucieux de donner une information la plus pertinente possible, NORDEX France a souhaité recueillir les attentes des participants sur le contenu de la prochaine lettre d'information.

Les attentes suivantes ont été formulées :

- Indiquer sur la carte de la zone d'étude l'implantation des éoliennes.
- Expliquer les différents types de retombées économiques (montant, durée) notamment pour la commune de Rubescourt.
- Actualiser le calendrier du projet.
- Inclure la réponse à certaines questions posées, ex : télévision.

NORDEX France et Sennse remercient l'ensemble des présents pour leur participation et leur donnent rendez-vous à l'atelier n°2 prévu le jeudi 26 avril 2018.